

LE CENTRE D'EXPLORATION CLINIQUE ÉVOLUE

Point presse Vendredi 22 mai à 14h, au CEC
(Hôpital Bretonneau - locaux de l'Ecole des Sages-femmes)

Le fonctionnement du Centre d'Exploration Clinique évolue, pour accompagner le déconfinement et la reprise d'activité du CHRU de Tours.

UN CENTRE DE CONSULTATIONS

Des praticiens libéraux de la Communauté Professionnelle des Professionnels de Santé (CPTS) O'Tours sont présents depuis le 13 mai au Centre d'exploration clinique (locaux de l'école de sage-femme à Bretonneau). Ces médecins libéraux proposeront des consultations pour des patients suspects COVID, l'après-midi de 14h à 18h, du lundi au vendredi.

Des médecins seniors du CHRU restent présents également jusqu'au 23 mai. Les médecins de la CPTS seront ensuite secondés par des externes du CHRU.

Les patients pourront être orientés vers ces consultations par :

- > le centre 15,
- > un praticien de ville.



UN CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS

Par ailleurs, des équipes du CHRU assureront des prélèvements au CEC pour :

- > les patients symptomatiques orientés par le centre 15,
- > les patients admis aux urgences mais sans critères de gravité,
- > les patients symptomatiques signalés par les services de soins,
- > les patients prélevés à J-2 avant une intervention chirurgicale (non prélevés dans un hôpital de proximité).

Pour les prélèvements préopératoires à J-2, les secrétariats médicaux des disciplines chirurgicales enverront au patient, avec la convocation, une fiche de présentation du centre de prélèvements CHRU.

Elle précisera la localisation, les coordonnées et les horaires d'ouverture du CEC pour les prélèvements.

Tout patient pourra venir se faire prélever le matin, 7 jours sur 7, sans rendez-vous.

Les patients attendant une intervention chirurgicale au CHRU et dont le domicile se situe dans le bassin tourangeau seront orientés vers le CEC pour réaliser leur prélèvement préopératoire. Le dépistage sera réalisé par le laboratoire de bactériologie-virologie du CHRU.

Les patients habitant à une distance trop importante du CHRU seront orientés vers l'établissement public le plus proche de leur domicile.

.../...

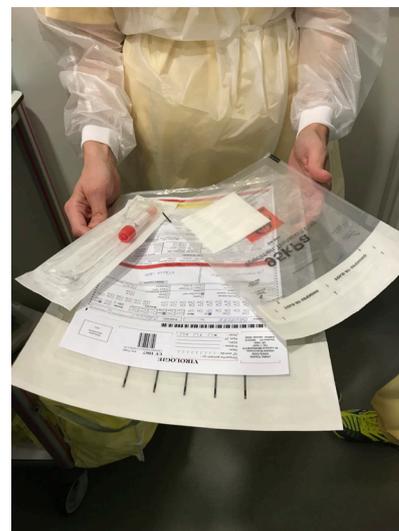
Les hôpitaux de Chinon, Loches et Amboise-Château-Renault disposent d'un centre de prélèvement.

UN CENTRE DE RAPPEL DE NIVEAU 1

L'organisation du « contact tracing » a été finalisée, en lien avec l'Assurance Maladie, l'ARS et la plateforme de dépistage massif du CHRU.

Le CHRU assurera le niveau 1 de la politique d'identification des cas contacts. Cette mission implique la détection des cas pour les personnes qui sont prises en charge aux urgences, en consultations et en hospitalisation pour les patients qui n'ont pas de médecin traitant ou si les médecins du CHRU sont le médecin traitant des patients concernés. Pour ces patients, le CHRU prendra en charge les patients cas possibles de Covid-19, testera les patients hospitalisés, et, pour les patients reçus en consultation ou pris en charge aux urgences, leur prescrira un test RT-PCR, des masques chirurgicaux et un arrêt de travail, le cas échéant.

Un système de rappel des patients et de saisie des informations dans AMELI-Pro est en cours d'organisation pour recueillir les informations nécessaires au niveau 2 de contact tracing.



Le niveau 2 est assuré par les plateformes de l'Assurance maladie (les « brigades »).

Ces plateformes sont chargées de finaliser l'identification des personnes contacts à risque d'un cas confirmé de COVID-19 initiée par le niveau 1 et de réaliser les appels sortants (recherche des personnes contacts, y compris dans le foyer du patient par interrogatoire du cas confirmé et confirmation par un appel téléphonique auprès des personnes concernées).

Elles assurent également la prise en charge des personnes contacts à risque identifiées, notamment des actes nécessaires à cette prise en charge (organisation d'un test RT-PCR dans les délais recommandés, accès à des masques chirurgicaux en pharmacie d'officine, encadrement de la mesure de quatorzaine dont arrêt de travail le cas échéant et identification des situations nécessitant un accompagnement médical, sanitaire et/ou social dans la mise en oeuvre de cette mesure). Elles assurent enfin l'interface avec le niveau 3 du dispositif, pour les situations complexes (cas confirmés dans certaines collectivités, clusters...).

L'organisation d'équipes mobiles de prélèvement en découlera. Elles seront missionnées sur des missions désignées par l'ARS en lien avec la Préfecture.

Le niveau 3 sera assuré par les agences régionales de santé (ARS), en lien avec Santé publique France en région. Les ARS identifient les chaînes de transmission sur leur territoire et détectent les clusters. Elles assurent aussi, en lien avec le niveau 2, la gestion des situations complexes, notamment la survenue des cas dans certaines collectivités (écoles, EHPAD, établissements pénitentiaires...).

L'ARS sollicitera des équipes mobiles de prélèvements du CHRU selon des modalités à préciser. Ces équipes seront composées d'IDE du CHU et d'IDE libéraux.

Contact presse

Véronique Landais-Purnu - CHRU de Tours - Direction de la communication
02 47 47 97 72 - 06 83 85 42 49 - v.landais-purnu@chu-tours.fr - www.chu-tours.fr

